Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 22 septembre 2026, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas (à partir de la question 12), DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, BAJEUX Alain, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BLOQUET Perrine, BRAEM Christel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DESSE Jean-Michel, DUBOIS Bruno, DUCROCQ Alain, ÉRALDI Raphaël, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, LECOMTE Alexis, LEGRAND Jean-Michel, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic (à partir de la question 15), PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUVOST Marcel, SÉBERT Géraldine, THIRY Steven, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à GACQUERRE Olivier, SOUILLIART Virginie donne procuration à LEMOINE Jacky, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, DESCAMPS Nicolas donne procuration à MARCELLAK Serge, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERTIER Jacky, BRÉHON Jean-Charles, CARPENTIER Arnaud, DA SILVA Franck, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, GAUTIER Odile, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOCQ Bernadette, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, YVAIN Dominique

Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026 / BC040

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
22 septembre 2026

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

TRAITEMENT DES DECHETS – NOUVELLE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LABEUVRIERE - RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE - ANNEE 2025

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire d'un service public produit chaque année, à l'autorité concédante, un rapport d'activités.

Vu la délibération n°2023/CC047 du 11 avril 2023, par laquelle le Conseil communautaire a attribué une concession de service public pour la conception, la construction, une partie du financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du nouveau Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Labeuvrière à la Société IDEX Environnement, ayant son siège social à Boulogne-Billancourt (92513), 148-152 route de la Reine, CS 60049, pour une durée fixée à 24 ans à compter de sa notification au concessionnaire,

Le contrat de concession a été notifié à la société IDEX Environnement le 25 avril 2023, laquelle a créé une société dédiée, la Société IDENERGIES D'ARTOIS, pour l'exécution dudit contrat.

Le rapport annuel fourni par la société IDENERGIES D'ARTOIS, au titre de l'année 2025, retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, notamment la réalisation des dossiers d'autorisations nécessaires à la construction et l'exploitation de la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (dossier de permis de construire, dossier d'autorisation environnementale) ainsi que le démarrage des travaux de terrassement, et de déboisement.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte du rapport annuel, au titre de l'année 2025, ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégataires de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale… hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

PREND ACTE du rapport du concessionnaire de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique située à Labeuvrière, au titre de l'année 2025, ci-annexé.

PRECISE que ce rapport sera mis à disposition du Public dans les conditions définies aux articles L.1411-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 23 SEP. 2026

Et de la publication le : 23 SEP. 2026
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

GIBSON Pierre-Emmanuel

Autorité délégante	Assistance Autorité délégante
Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane 100 Av. de Londres 62400 Béthune Tel : 03 21 61 50 00	SAGE ENGINEERING 45 Quai Charles Pasqua 92300 LEVALLOIS-PERRET Tél : 01 41 43 09 00

Projet



CONCESSION POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT, LA GESTION, L'EXPLOITATION, D'UN CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A LABEUVRIERE

Maitre d'Ouvrage / Concessionnaire	Maître d'œuvre	Architecte	Paysagiste
idex VALORISER LES ÉNERGIES	sepoc	DHA SAS ARCHITECTE	Land'Act paysage / urbanisme / écologie
IDENERGIES D'ARTOIS 18-20 Quai du Point du Jour 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	**SEPOC** 6 rue Grolée 69002 LYON	**DHA** 10 rue du Chevalier de Saint-Georges 75001 PARIS	**Land'Act** 47 rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS-PERRET

Logo et Adresse de l'émetteur

idex VALORISER LES ÉNERGIES

Lot Concerné

Titre du document

RAPPORT D'EXPLOITATION 2025

Ind	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	FC				

Compte rendu annuel de l'exploitation de l'UVE

Année 2025

RAPPEL DU CONTRAT

Le Contrat a pour objet la conception, une partie du financement, la réalisation et l'exploitation d'une Unité de valorisation énergétique des déchets au Concessionnaire en vue du traitement et de la valorisation des DMA résiduels collectés sur le périmètre de la Collectivité ou ayant fait l'objet d'une convention conclue par la Collectivité.

Il s'agit de construire et d'exploiter une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE), capable de traiter 100 000 tonnes par an de déchets, cette nouvelle usine devant être construite sur le terrain juxtaposant l'actuel CVE de la Cabbalr.

Le Contrat de DSP a été notifié à la société Idex Environnement le 25 Avril 2023 (Date d'Effet du Contrat).

Il comporte une durée ferme d'exploitation de vingt (20) ans à compter de la Date Réelle de Mise en service industrielle, sans que la durée totale du Contrat ne puisse excéder vingt-quatre (24) ans à compter de la Date d'Effet du Contrat.

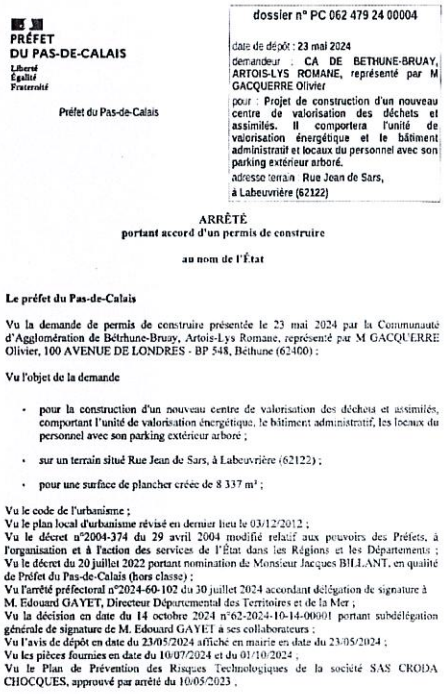
1. Partie Technique

L'année 2025 a vu la fin de la réalisation des autorisations nécessaires à la construction et l'exploitation de l'UVE, et au début du chantier. Il n'y a eu durant cette période aucune exploitation de l'UVE.

Les évènements qui ont techniquement marqué cette période sont dons les suivants :

- Obtention du permis de construire

Le permis de construire, sous réserve de conclusion de l'enquête publique a été délivré le 25 Février 2025.



PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfet du Pas-de-Calais

dossier n° PC 062 479 24 00004

date de dépôt : 23 mai 2024
demandeur : CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE, représenté par M GACQUERRE Olivier
pour : Projet de construction d'un nouveau centre de valorisation des déchets et assimilés. Il comportera l'unité de valorisation énergétique et le bâtiment administratif et locaux du personnel avec son parking extérieur arboré.
adresse terrain Rue Jean de Sars, à Labeuvrière (62122)

ARRÊTÉ
portant accord d'un permis de construire

au nom de l'État

Le préfet du Pas-de-Calais

Vu la demande de permis de construire présentée le 23 mai 2024 par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, représenté par M GACQUERRE Olivier, 100 AVENUE DE LONDRES - BP 548, Béthune (62400) ;

Vu l'objet de la demande

- pour la construction d'un nouveau centre de valorisation des déchets et assimilés, comportant l'unité de valorisation énergétique, le bâtiment administratif, les locaux du personnel avec son parking extérieur arboré ;
- sur un terrain situé Rue Jean de Sars, à Labeuvrière (62122) ;
- pour une surface de plancher créée de 8 337 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le plan local d'urbanisme révisé en dernier lieu le 03/12/2012 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;
Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2024-60-102 du 30 juillet 2024 accordant délégation de signature à M. Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
Vu la décision en date du 14 octobre 2024 n°62-2024-10-14-00001 portant subdélégation générale de signature de M. Edouard GAYET à ses collaborateurs ;
Vu l'avis de dépôt en date du 23/05/2024 affiché en mairie en date du 23/05/2024 ;
Vu les pièces fournies en date du 10/07/2024 et du 01/10/2024 ;
Vu le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société SAS CRODA CHOCQUES, approuvé par arrêté du 10/05/2023 ;

- Enquête publique

Dans le cadre de l'instruction des autorisations nécessaires au projet, il a été organisé une enquête publique du 17 Février au 20 Mars 2025.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu prendre connaissance du dossier :

- sous format papier en mairie de LABEUVRIÈRE (siège de l'enquête),
- sous format numérique sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais
- en mairies d'Allouagne, Annezin, Bruay-la-Buissière, Chocques, Fouquereuil, Fouquières-lès-Béthune, Gonnehem, Gosnay, LABEUVRIÈRE, Lapugnoy, Oblinghem et Vendin-lès-Béthune.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LABEUVRIÈRE

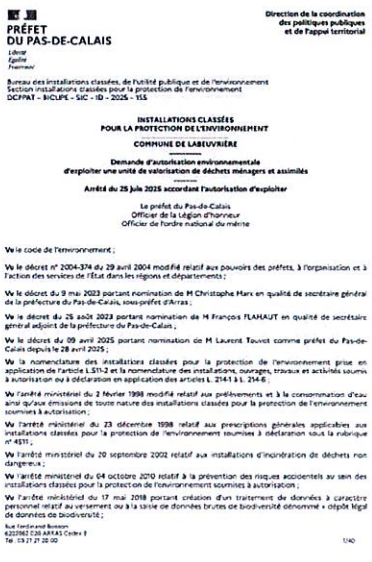
Unité de valorisation énergétique de déchets ménagers et assimilés
Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR)

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Une étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant à cet avis ont été insérés au dossier d'enquête publique.

- Obtention de l'autorisation environnementale

L'autorisation environnementale d'exploiter a été délivrée le 25 juin 2025.



PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de l'environnement
DCPPAT – BICUPE – SIC – ID – 2025 – 155

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LABEUVRIÈRE

Demande d'autorisation environnementale
d'exploiter une unité de valorisation de déchets ménagers et assimilés

Arrêté du 25 juin 2025 accordant l'autorisation d'exploiter

Le préfet du Pas-de-Calais
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination de M Christophe Marx en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

Vu le décret du 25 août 2023 portant nomination de M François FLAHAUT en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 09 avril 2025 portant nomination de M Laurent Touvet comme préfet du Pas-de-Calais depuis le 28 avril 2025 ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement prise en application de l'article L.511-2 et la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 février 1998 modifié relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 1998 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 4531 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 mai 2018 portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif au versement ou à la saisie de données brutes de biodiversité dénommé « dépôt légal de données de biodiversité ;

Rue Ferdinand Buisson
62020 62 Cdx 9
Tél : 03 21 21 20 00

1/40

- Commandes d'exécutions aux entreprises

La bonne progression des autorisations ont permis au Concessionnaire d'engager les tranches conditionnelles des commandes des travaux et équipements principaux, ainsi que les commandes des équipements restants. Ainsi nous listons ci-dessous les commandes principales qui ont été passées :

Avril 2025	Commande du broyeur à SID
Avril 2025	Tranche conditionnelle à KVI-EST INDUSTRIES
Avril 2025	Tranche conditionnelle pont mâchefer à SECAL
Mai 2025	Lot VRD à Eiffage GC
Juin 2025	Tranche conditionnelle à Spie batignolles genie civil
Juillet 2025	Acompte PTF à Enedis
Juillet 2025	Tranche conditionnelle à Scheuch
Juillet 2025	Tranche conditionnelle à SID
Juillet 2025	Tranche conditionnelle autres ponts à SECAL
Aout 2025	Commande à CLEVIA
Septembre 2025	Assurance TRME a Verlingue
Septembre 2025	Analyseurs à DURAG
Octobre 2025	Raccordement Enedis (base vie et chantier)
Octobre 2025	Protection incendie à UXELLO
Novembre 2025	Lot 9 Electricité Contrôle Commande à SATELEC – OTHUA
Novembre 2025	Lot 8A Pont Bascule à INFOPESAGE

- Démarrage des travaux de terrassement

Le démarrage des travaux de terrassement a été effectué le 1er Juillet 2025, en conformité avec les autorisations obtenues et les contraintes écologiques du projet.



- Démarrage des travaux lourds / déboisement

Le démarrage des travaux lourds a été effectué le 1er Septembre 2025, en conformité avec les autorisations obtenues et les contraintes écologiques du projet.



- Cérémonie de la « première pierre »

La cérémonie de pose de la première pierre de la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Labeuvrière a été organisée le 6 novembre 2025, aux côtés des élus de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Cette cérémonie symbolique, en présence de Jacky Bertier, Olivier Gacquerre et Sébastien Bécoulet, marque le début concret d'un véritable hub énergétique régional.




PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Béthune-Bruay

2. Partie sociale

Etant donné qu'il n'y a pas eu d'exploitation de l'UVE pendant cette période, il n'y a pas de données sociales à reporter.

Le Concessionnaire a toutefois organisé les mesures d'insertion qui sont à prévoir dans le cadre de la construction. En effet, il est prévu contractuellement la réalisation de 10 000 h d'insertion dans le cadre de la période de construction. Ces heures sont à réaliser par les entreprises qui exécuteront les travaux. Elles ont été réparties de la manière suivante :

- Travaux de génie civil (Spie Batignolles) : 3 000 heures
- Travaux de VRD (Eiffage Génie Civil) : 1 500 heures
- Fourniture mécanique (Clevia – Groupe Eiffage) : 1 000 heures
- Fourniture chaudière (Kanadevia – Est industries) : 2 000 heures
- Fourniture électrique (Satelec – Othua) : 2 000 heures
- Travaux de paysagiste (La Vie Active) : 500 heures

Les entreprises réalisent le sourcing des personnes en insertion en collaboration avec le PLIE.

Par ailleurs, à l'initiative de la CABBALR, un alternant de l'université de Béthune a été retenu dans l'équipe HSE de IDEX. Bien que les heures réalisées par cet alternant ne sont pas retenues dans le calcul contractuel, il s'agit pour Idex de démontrer l'intérêt majeur que porte le groupe à ce type de formation.

3. Partie financière

Etant donné qu'il n'y a pas eu d'exploitation de l'UVE pendant cette période, il n'y a pas de données financières à reporter sur l'exploitation de l'UVE.

Le Concessionnaire a toutefois notifié un certain nombre de surcouts de construction, sous forme de fiches de modifications (FDM).